

# I N V I T A T I O N

A l'occasion de la 64ème journée mondiale des droits de l'Homme,

**DANIELLE AUROI**

Présidente de la commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale

**DOMINIQUE POTIER**

Député, membre de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale

ont le plaisir de vous convier au colloque

## **DEVOIR DES ETATS – RESPONSABILITE DES MULTINATIONALES PREVENIR ET REMEDIER AUX VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Organisé par le **FORUM CITOYEN POUR LA RSE** et le  
**Collectif ETHIQUE SUR L'ETIQUETTE**

**Palais Bourbon**  
**Salle Colbert, jeudi 13 décembre**  
**9h00-17h00**

Inscription préalable (gratuite) impérative auprès de Laurent Antoniou  
au **01.44.82.81.25** ou par courriel à l'adresse suivante [\*\*laurent.antoniofcrse@gmail.com\*\*](mailto:laurent.antoniofcrse@gmail.com)

Conformément aux protocoles de sécurité, une pièce d'identité sera demandée à l'entrée.

[Date limite d'inscription le 7 décembre](#)



# Devoir des Etats – Responsabilité des Multinationales

## Prévenir et remédier aux violations des Droits humains et de l'environnement

Les deux dernières années ont été riches en termes d'adoption de normes internationales visant à renforcer le cadre international des droits humains applicables aux entreprises multinationales. En particulier, l'adoption en juin 2011 des *Principes directeurs relatifs aux droits de l'Homme et aux sociétés transnationales et autres entreprises : mise en œuvre du cadre de référence « protéger, respecter, remédier »* est venue préciser la responsabilité qui incombe aux Etats de protéger les citoyennes et citoyens des atteintes portées à leurs droits par les acteurs économiques, mais aussi la responsabilité propre aux entreprises de prévenir les possibles violations liées à leur activité. Ce cadre a ainsi été intégré aux *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales*, dans le cadre de leur dernière révision.

Attentive aux évolutions normatives au niveau international, la **Commission européenne** a souhaité redéfinir sa **stratégie RSE** par le biais d'une **Communication** parue en octobre 2011, demandant aux Etats membres de se doter d'un plan d'action de promotion de la RSE qui se doit d'intégrer les nouvelles normes internationales.

Les initiatives volontaires de responsabilité sociale, qui restent limitées malgré les demandes effectives des parties prenantes (syndicats, associations de consommateurs, ONG, etc.), demeurent inefficaces pour prévenir et remédier aux atteintes aux droits humains.

Ainsi, il revient aujourd'hui aux Etats de se doter d'instruments favorisant la mise en œuvre de ces principes et des normes existantes, en alignant notamment leurs législations nationales sur les nouveaux textes internationaux.

Ce colloque, organisé à l'occasion de la prochaine journée mondiale des droits de l'Homme a pour objectif de permettre de renforcer la compréhension du nouveau cadre international et d'échanger sur les propositions législatives avancées par les acteurs de la société civile pour sa mise en œuvre en France. Les expertises complémentaires des institutions, de la société civile, des universitaires et du monde économique seront mobilisées dans ce but.

# Programme. Matin

8h30	Accueil
9h	Ouverture du colloque par Danielle Auroi, Présidente de la commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale et Dominique Potier, membre de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale
9h15	Introduction : Michel Capron, Président du Forum citoyen pour la RSE et Maité Errecart, Présidente du Collectif de l'Éthique sur l'étiquette
9h30-11h	<p><b>Table ronde : Comment les Etats peuvent-ils protéger les victimes de violations par des multinationales ?</b></p> <p>La séparation juridique entre maisons-mères, filiales et chaîne de sous-traitance constitue aujourd'hui l'entrave majeure à la responsabilisation des sociétés transnationales. Cette lacune juridique empêche les victimes de violations, qui se trouvent confrontées à un déni de justice dans leur propre pays, de pouvoir s'adresser aux juridictions des Etats des maisons-mères. Pourtant, les Etats ont un rôle prééminent dans la promotion des droits de l'Homme dans l'activité économique, que ce soit via la mise en place de réglementations visant à prévenir les violations ou par le biais du contrôle des investissements publics. Cette table ronde a donc pour objectif de proposer des pistes visant à aligner le droit français sur les nouvelles normes internationales. Des exemples concrets viendront illustrer ce propos.</p> <p><b><u>Animateur</u> : Antonio Manganella</b> - Chargé de plaidoyer Responsabilité des multinationales au CCFD – Terre Solidaire</p> <p><b><u>Intervenants</u> :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Nicholas Chinnapan</b> - Coordinateur de la Tamil Nadu Land Rights Federation en Inde</li><li>▪ <b>William Bourdon</b> - Président de l'Association SHERPA</li><li>▪ <b>Alexandre Viscontini</b> - Responsable de la Commission droits humains, acteurs économiques et développement à Amnesty International France</li><li>▪ <b>Françoise Quairel-Lanoizelée</b> - Maître de conférences et chercheur au centre Dauphine de recherche en management de l'université Paris-Dauphine</li><li>▪ <b>Pierre Poret</b> - Directeur de la Division des Investissements à l'OCDE</li><li>▪ <b>Elin Wrzoncki</b> - Responsable du bureau Mondialisation et droits de l'Homme à la FIDH</li></ul>
11h00-11h15	Pause

11h15-12h45

## Table ronde : Comment les multinationales peuvent-elles mettre en œuvre l'obligation de diligence raisonnable ?

L'éclatement de l'entreprise en ramifications internationales complexes pose un problème de droit : les multinationales opèrent dans des pays où les cadres législatifs et leur mise en œuvre en matière de droits de l'Homme sont parfois très faibles voire inexistantes. Selon les normes des Nations unies, particulièrement lorsque l'Etat manque à son devoir de protéger ses citoyens, l'entreprise est soumise à un devoir de diligence raisonnable en matière de droits humains. Pour prévenir tout abus, il est crucial que l'entreprise soit en capacité d'identifier les risques liés à ses activités et mette en place des mesures visant à les prévenir ou, le cas échéant, les réduire. La réparation est l'un des piliers d'un dispositif de diligence raisonnable.

**Animatrice : Nayla Ajaltouni - Coordinatrice du collectif Ethique sur l'étiquette**

### **Intervenants :**

- **Olivier de Schutter** - Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation
- **Kirstine Drew** - Conseillère politique au Trade Union Advisory Committee (TUAC)
- **Hélène Valade** - Présidente du collège des directeurs du développement durable (C3D), Directrice déléguée au développement durable à GDF-Suez
- **Fanny Gallois** - Chargée de mission à Peuples Solidaires, membre du Collectif Ethique sur l'étiquette,
- **David Vareba** - Représentant de la communauté Bodo au Nigéria, affectée par la pollution du Delta du Niger

# Programme. Après-midi

12h45-14h00

Pause déjeuner

14h15

Synthèse de la matinée : Catherine Gaudard, Directrice du Plaidoyer au CCFD-Terre Solidaire

14h30-16h30

Table ronde : Comment adapter le cadre législatif à l'évolution des normes internationales sur les droits humains et l'environnement ?

La communication de l'Union européenne d'octobre 2011 invite les Etats membres à établir ou mettre à jour, avec le concours des entreprises et autres parties prenantes, leur plan d'actions prioritaires visant à promouvoir la mise en œuvre de la RSE par les multinationales, en faisant référence aux principes et aux lignes directrices internationalement reconnus en la matière. Un échange sera organisé autour des propositions législatives avancées par le Forum citoyen pour la RSE et le Collectif Ethique sur l'étiquette visant à mettre en œuvre le nouveau cadre des Nations unies.

**Animateur** : Michel Capron – Président du Forum Citoyen pour la RSE

## **Intervenants** :

- **Danielle Auroi** - Députée EELV, Présidente de la commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale
- **François-Michel Lambert** - Député EELV, Vice-président de la commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- **Dominique Potier** - Député PS, membre de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale
- **Philippe Noguès** – Député PS, membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
- **Joël Labbé** - Sénateur EELV, Vice-Président de la commission des Affaires économiques du Sénat
- **Michel Doucin** - Ambassadeur chargé de la bioéthique et de la responsabilité sociale des entreprises
- **Maïté Errecart** - Présidente du collectif Ethique sur l'étiquette

*Nous attendons d'autres députés et sénateurs dont la présence reste à confirmer.*

Clôture

**M. Pascal Canfin, Ministre délégué du Développement**

16h30

Point presse